

**Leur armement est terminé et, dès à présent, ces unités sont prêtes à prendre le service à la mer.**  
Le sort de la plus abordable est gardé au sujet de la vitesse et de l'étendue d'action de ces sous-marins.

**La traversée de Bialka**  
Irkoutsk, 30 avril. — On compte que les navires briseurs de glace commenceront le 3 mai la traversée de Bialka.

**Un des pour la flotte russe**  
Saint-Petersbourg, 30 avril. — L'empereur de Roukhara a fait don d'un million de roubles pour l'augmentation de la flotte russe.

**LE LANCEMENT DE LA « DÉMOCRATIE »**  
La cérémonie de samedi à Brest

Brest, 30 avril. — Le grand cuirassé d'escadre la *Démocratie* sera mis à l'eau ce soir, samedi, à quatre heures, en présence de l'amiral Mallarmé, préfet maritime, des amiraux Jabel, Fortin, Réveillère, de Besniet, des généraux Frey, Conrad, de la Grosse, Griot, commandant le 11e corps, des autorités militaires et civiles.

Les portes du port de guerre ne s'ouvriront qu'à deux heures, mais déjà une foule considérable se dirige vers les grands tribuns ornés des drapeaux de tous les nations, qui entourent la *Démocratie*. Le trône officiel est splendidement décoré. La musique des équipages de la flotte doit se faire entendre.

On commente beaucoup le refus de Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, d'assister au lancement du cuirassé.

Par leur absence, l'évêque et son clergé protestent contre la suppression de la bénédiction des armées.

La lettre du pape a été adressée à l'amiral Mallarmé.

La plupart des membres de la haute société brestoise se sont également abstenus d'assister à la cérémonie.

Dominant toutes les tribunes et les ateliers voisins, la *Démocratie* est ornée de guirlandes de verdure, de fleurs, de trophées, de drapeaux et d'écussons.

La cale de construction est à moitié découverte. Au-dessus du navire est installé un carrousel portant en roue le nom du bâtiment.

Les soldats d'infanterie coloniale et du 19e d'infanterie, 50 *généralistes maritimes*, 100 *généralistes de port*, rendent les honneurs et font le service d'ordre.

La *Démocratie* sera le troisième cuirassé en achèvement et qui compte la République en achèvement à Brest, la Patrie en achèvement à La Seyne, la Justice en chantier à Saint-Nazaire, la Vérité en chantier à Brest.

Le *Bouton* a subi un déplacement de 14.685 tonnes; ses machines seront de la force de 18.000 chevaux, elle devra donner une vitesse de 18 nœuds.

**LES SECULARISATIONS**  
Deux décisions capitales de la Cour de Cassation

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu hier soir deux décisions de principe des plus importantes.

Rejetant le pourvoi du procureur général d'Orléans contre un arrêt de la Cour de cassation du 22 janvier dernier, elle a décidé, malgré le rapport de M. le conseiller dard et les conclusions de M. Baudouin, que la radiation du congréganiste des registres de la Congrégation était une conséquence de fait qui pouvait découler du principe de persécution de la loi congréganiste résultant de la continuation de l'enseignement sans même local, avec continuation de la vie commune.

Cet arrêt a été rendu après plaidoirie de M. Barry.

La seconde décision, en indiquant un sens tout différent de celui des arrêts, a précédé un arrêt rendu en décembre dernier au sujet des déclarations de dévotion de sœurs.

La Chambre criminelle avait décidé à cette époque que lorsqu'une religieuse, après avoir été déclarée, avait son école, il fallait une nouvelle déclaration d'ouverture.

On en avait déduit que, même au cas où l'école n'avait pas été fermée, il fallait une nouvelle déclaration en cas de sa réouverture.

Hier, la Chambre criminelle a décidé que son arrêt de décembre ne visait que les écoles qui s'ouvraient après une fermeture momentanée.

Elle a, en conséquence, rejeté le pourvoi formé, par suite d'une fautive interprétation du premier arrêt par le procureur général de Rouen, contre un arrêt de la Cour de cassation du 24 février 1904, acquittant les anciens Frères de Saint-Gabriel.

Cette décision, cette fois, nette, porte que l'instigateur congréganiste, accusé sur procès, sans avoir formé effectivement l'école, n'est pas obligé de faire une déclaration d'ouverture.

**UN SCANDALE EN AUSTRALIE**  
Graves accusations. — L'extermination systématique des noirs

Londres, 30 avril. — Une dépêche de Sydney aux journaux annonce qu'un grand scandale vient d'éclater en Australie, à l'occasion d'une expédition de représailles que le gouvernement australien a envoyée dans la Nouvelle-Guinée pour venger l'assassinat d'un missionnaire, le révérend Chatterton.

Il paraît qu'à l'arrivée de l'expédition dans l'île, les chefs des tribus indiennes ont déclaré que les témoignages recueillis pour fixer les responsabilités et de punir eux-mêmes les coupables ou de les livrer aux autorités australiennes.

Le commandant de l'expédition ne voulut pas accepter ces offres et commença à massacrer les indigènes hommes, femmes et enfants, et à détruire les villages.

Le gouverneur du territoire en faisant son rapport a simplement mentionné que les tribus coupables avaient été dispersées.

L'expédition chargée de cette représailles est la même qui est employée normalement pour disperser les noirs sur les côtes de la Nouvelle-Guinée.

D'après des témoignages qui paraissent absolument dignes de foi, les autorités australiennes ont organisé une campagne pour l'extermination de la race noire en Australie.

Du moment qu'un fermier blanc accuse les noirs de son vol, il a le droit d'envoyer un meunier ou un bœuf, une

expédition est envoyée pour disperser les tribus de l'île. Or, d'après le rapport, les tribus ont été dispersées sans être punies.

Un membre du Parlement britannique écrit aux journaux australiens parlant des accusations très nettes et très détaillées.

Il déclare qu'il a vu lui-même le massacre d'une tribu entière, y compris les femmes et les enfants.

Il ajoute qu'il est certain qu'un officier de police ne peut obtenir de l'avisement sur les exterminations des tribus qu'il doit tenir tranquilles.

L'opinion publique en Australie est tellement excitée par l'idée d'une Australie blanche, qu'elle accueille cette politique barbare contre les noirs avec indifférence et même avec approbation.

**LA RÉVOLTE DES HERREROS**  
Fâcheuses nouvelles

Berlin, 30 avril. — La dépêche reçue de l'Allemagne du Sud-Ouest causent ici une impression pessimiste. La colonne du major Glissenapf a été très éprouvée, tant par les balles des ennemis que par la maladie. Le dernier engagement lui a coûté 8 officiers et 80 hommes tués, 4 officiers et 18 soldats blessés. En tout, on apprend que les deux tiers des officiers et la fleur des soldats sont morts de la fièvre typhoïde. En conséquence, la colonne est réduite à l'impuissance; elle ne pourra reprendre l'offensive que dans trois mois, à l'arrivée des renforts.

Les débris de la colonne ont établi un camp fortifié à Otjahaena. Les hommes souffrent de la disette de vivres et du manque de vêtements chauds, car les nuits sont devenues fraîches.

Le gouverneur, colonel Lautwein, sera remplacé par le général Trotha.

**LA LOI SUR LA BOURSE EN ALLEMAGNE**

Berlin, 30 avril. — Le Reichstag reprend la discussion du projet de loi sur la Bourse.

Le comte de Reventlow, autrichien, demande au Reichstag de repousser ce projet. Le gouvernement, dit-il, a été lésé par les influences impossibles à contrôler qui l'ont poussé à présenter ce projet. Dans les régions de la Bourse, il n'y a ni fait ni droit.

M. Moller, ministre du Commerce, réfute les reproches que le comte de Reventlow adresse au gouvernement et les traite de ridicules. Et terminant, le ministre déclare qu'il prend soin de protéger les intérêts de la Bourse que l'on prétend être composés de gens sans aveu.

M. Mommson, de l'Union libérale, dit que la nouvelle loi amènera le public à spéculer à l'étranger et demande la suppression du registre de la Bourse. La suite est renvoyée à demain.

**LES PROPOS DE TANTE ROSALIE**

Diner d'actualité. — Côtélets à la russe. — Salade Alexandra. — Traitement des points noirs. — Deux bonnes formules. — Un essai-plume original.

Puisque tous les regards sont concentrés pour l'instant sur la Russie et le Japon, suivons, nous aussi, l'actualité et préparons, pour cloquer nos convives, un excellent dîner à la russe.

Voici d'abord d'excellentes côtelettes que Brillat-Savarin lui-même n'eût point méprisées.

Vous prenez un morceau de noix de veau haché très fin avec un peu de graisse de rognon de veau; ajoutez une mie de pain trempée dans du lait, du sel, du poivre et quelques épices. Travaillez cette pâte avec une cuiller en y introduisant peu à peu quelques morceaux de beurre par petits fragments.

Faites avec cette pâte des boules que vous aplatissez en leur donnant la forme des côtelettes. Trempez dans des blancs d'œufs battus et roulez dans la chapelure blanche au moment de servir, faites cuire les côtelettes dans un sautoir avec du beurre frais. Un quart d'heure de cuisson suffit et l'on est prêt à servir.

La salade Alexandra est exquise, non moins que ces jolies petites côtelettes; elle fut trouvée par un cuisinier du palais pour l'impératrice qui, souffrante, manquait totalement d'appétit. Cette salade très substantielle, est des plus excitantes.

Vous commencez par vous procurer un gros pied de cerise en branches, quelques endives et quelques rondelles de carottes. Eminces le tout, aussi fin que possible, et faites mariner une bonne heure dans une terrine avec huile, vinaigre, moutarde, sel, poivre, épices.

Coupez, d'autre part, des filets de jambon cuit, et quelques champignons blancs. Mélangez et le tout en ajoutant une mayonnaise très épaisse, et une grosse cuillerée de vinaigre, de persil et de ciboules, brochant hachés. Vous disposez la salade dans un plat creux ou un saladier de cristal et vous l'entourez de rondelles de pommes de terre et de carottes cuites à l'eau en alternant pour former des cercles blancs et rouges.

C'est une jolie et bonne salade, je vous prie de la croire.

Mais laissons maintenant la cuisine pour consacrer quelques lignes au traitement de nos petites infirmités. Plusieurs nœuds et même des veuxux me demandent comment remédier aux vilains points noirs qui détériorent la beauté de leur épiderme. Rien, en effet, de moins esthétiques que ces disgracieuses granulations qui envahissent le visage, siègent surtout aux ailes du nez, sur le milieu du front, au menton, sur les joues mêmes.

Si l'on frotte ces petites éminences à leur base, on en fait sortir un long filament de matière adhérente à l'aspect d'un petit ver.

On prétend que les tempéraments lymphatiques y sont particulièrement sujets. Les adolescents surtout y semblent prédisposés. Cette petite infirmité serait causée par un trouble du fonctionnement des voies digestives, où l'élaboration des matières grasses n'est pas faite d'une façon imparfaite.

Le traitement général qui se dressera à l'alimentation est donc tout indiqué: Régime prescrivait les corps gras.

Comme traitement local, si les points noirs ne sont pas nombreux, le mieux sera de les extirper,

en exerçant une pression à la base avec les deux doigts et de faire ensuite une lotion astringente avec un peu d'eau de Cologne.

Lorsque les points noirs sont en trop grand nombre, des lavages fréquents d'eau très chaude, additionnée d'alcool ou d'ammoniaque liquide à 2 pour cent, peuvent aider la matière grasse à se dissoudre et à vider les glandes.

Les solutions d'alun, de tannin, de sulfate de soude, ou encore d'alcool camphré, dans la proportion de 1 pour cent, seront également excellentes.

Ce qu'il ne faut jamais employer, ce sont des pommades, crèmes ou graisses, car la matière grasse ne peut que remplir de nouveaux les follicules sébacés.

Enfin, voici deux solutions qui sont excellentes pour faire disparaître ces vilains points noirs:

Sublime, 0 gr. 40; alcool, 50 grammes; eau, 200 grammes; teinture de benjoin, 30 gouttes; borax, 12 à 15 gouttes; éther sulfurique, 12 à 15 gouttes; eau, 250 grammes. Lotionner les parties atteintes avec ces solutions.

**Je termine, en vous demandant la manière d'avoir un bon essui-plume à bon marché, et qui empêchera vos plumes de s'oxyder.**

La plupart des encres attaquent les plumes métalliques, de sorte qu'il n'est pas rare, celles-ci s'oxydent, se corrodent et ne valent plus rien. Les essuyer après s'en être servi, c'est donc nécessaire; mais le faire bien, c'est plus difficile, car l'encore reste dans la fente et dans les saignées dont les fabricants orientent leurs produits. Le véritable essui-plumes, c'est la pomme de terre. Co tubercule, coupé en deux, est placé sur le bureau, et ayant de chaque côté une plume, on l'y pique brèvement deux ou trois fois.

Et cela suffit pour entretenir la plume en un parfait état.

AVIS à ceux et celles qui écrivent beaucoup.

Tante ROSALIE.

**FAITS DIVERS**

**UN CAMBRIOLEUR AU SALON.** — Paris, 30 avril. — Lors de la nuit de jeudi dernier, vers une heure du matin, un cambrioleur du salon, M. Chevalier, faisant sa ronde dans la partie réservée à la Société nationale des Baux-Arts, passa dans une salle où sont exposés des bijoux et objets d'art. Devant les vitrines contenant les bijoux envoyés par M. Charles Rivaud, il vit un bracelet en platine, ainsi que celle de M. Carabin, placée en face, étaient fracturées, et l'inconnu s'était déjà emparé de plusieurs objets.

Il ne s'aperçut de la présence du voleur de nuit que quand celui-ci lui mit le main sur l'épaule. Il fut alors un saut de côté, et se précipita vers la porte. M. Chevalier le saisit au bras, et le courut l'entraîner vers les deux hommes. Ayant reçu un coup de poing sur la tête, le cambrioleur fut un instant ébouillé, mais bientôt il se remit sur ses pieds et se précipita vers la porte, et tenta de se suicider à l'aide d'un couteau électrique portatif.

Un second gardien étant survenu, on s'empara de lui et on le conduisit au poste. A toutes les questions qui lui furent posées, il refusa de répondre. On trouva dans ses poches deux médailles en laque, dérobées à la victime de M. Carabin, une corde à nœuds et une lampe électrique portative.

Dans le poste, le cambrioleur tenta encore de se suicider, après s'être emparé du sabre-bataillon d'un des agents de la police. Il fut arrêté par un autre agent.

Une adresse, 3, avenue d'Orléans, trouve dans la poche du gilet de l'individu arrêté, l'engagement, un peu plus tard, dans la matinée, à avoir son identité: Marc Richard, homme de lettres, âgé de 35 ans, écrivant sous le pseudonyme de M. Chevalier.

Dans l'après-midi, M. Chanoz, commissaire de police, se rendit à son domicile, où il saisit un certain nombre de brochures signées Marc Stéphane, et les manuscrits de deux œuvres inédites: *Sorcières* et *L'Épave* communi-

**LE « SERPENT DE MER »**

La canotière *Décidée* a rencontré, il y a quelques jours, dans les eaux de la baie d'Alger près d'Huaplong, un animal étrange paraissant être de la même espèce que celui observé par le lieutenant de vaisseau Lagrèssolle commandant l'*Avalanche*, précédemment dans les mêmes parages, en 1898.

L'après-midi, le des de l'animal, dit le commandant de l'*Décidée* dans son rapport officiel à l'amiral, à 300 mètres environ par le bord, sous la forme d'une masse noireâtre arrondie que je puis successivement pour un rocher, puis, la voyant plus près, pour une énorme tortue de 4 à 5 mètres de diamètre.

Peu après, je vis cette masse s'allonger et émettre des ondulations par une série d'ondulations rythmiques, toutes les parties du corps de l'animal ayant l'apparence d'un serpent aplati dont j'estimais la longueur à une trentaine de mètres et la plus grande largeur à 4 ou 5 mètres.

Différentes personnes de l'état-major et de l'équipage ont confirmé le témoignage avec les détails les plus circonstanciés.

L'animal apparut une seconde fois à 150 mètres à peu près et vint plonger sous le bâtiment, sur l'arrière de la coupée. Le docteur du bord déclare que le dos, de coupe hémicirculaire, n'était nullement semblable à celui des céphalopodes. La peau était noire, semée de taches jaunes marbrées, dit un maître de timonerie, et absolument lisse, sans rugosité.

D'autres matelots rapportent qu'ils ont aperçu un grand remous comme celui de la mer se brisant sur un rocher ou encore comme celui qui produit un sous-marin dans sa plongée. C'était l'animal qui lui-même venait de plonger. On ne vit plus que la tête et le cou sortant de l'eau à peine à 4 mètres. Cette tête était de la couleur des roches de la baie.

Elle ressemblait à celle d'une tortue avec quelques écailles. Les témoins disent que la largeur de cette partie de 60 à 80 centimètres. Elle soulevait deux jets d'eau vaporisés. Le reste du corps apparaissait à fleur d'eau. Il avait des ondulations dans le sens horizontal. L'animal s'avancait avec une vitesse estimée à 8 nœuds environ. Il ressortit bientôt par le côté tribord du bâtiment. D'autres matelots rapportent à leur tour un témoignage précis. Le corps leur a paru à peu près de dimension égale sur toute sa longueur; ils le comparèrent à celui d'un serpent. La peau était lisse. Personne n'a vu de nageoires.

L'animal plongea de nouveau et ressortit assez loin derrière. On ne distingua plus ensuite qu'un corps nébuleux allongé à sinusés mobiles et des jets d'eau vaporisés s'élevant très haut.

Une pareille rencontre est au moins curieuse, surtout si on la rapproche de celle faite, il y a quelques années, par un autre bâtiment de notre flotte de même genre, le croiseur *Albatros*, qui se trouvait au large de la baie de Bône, le 20 mai 1897. On se rappelle que le croiseur *Albatros* fut surpris par un animal de même genre, qui se précipita sur le croiseur et se fit sauter en l'air. On se rappelle aussi que le croiseur *Albatros* fut surpris par un animal de même genre, qui se précipita sur le croiseur et se fit sauter en l'air.

**CHRONIQUE ÉLECTORALE**

**A ROUBAIX**  
**UN DERNIER MOT**

Voici terminée une période électorale qui a été ni plus ni moins violente que les précédentes.

Elle a été féconde en attaques personnelles de la part de nos adversaires.

Mais l'effort des collectivistes et des jacobins s'est principalement porté contre le chef des républicains, M. Eugène Motte.

Ces attaques, aussi injustifiées que mesquines, le désignent à la confiance du suffrage universel; elles n'auront pas d'autre résultat.

Un autre fait bien curieux, bien rare et peut-être inouï à ce jour, attirera également l'attention des électeurs.

Le bureau municipal des candidats républicains n'a pas été discuté, et son excellence foncière n'a pas du tout été contestée.

Il était chargé de 2500 tonnes de charbon pour Kinschick, en Chine. Le charbon est composé, indépendamment du charbon lui-même, de 5 officiers et 18 hommes.

Après avoir fait toute la journée contre une marée montante et les courants, il se perdit dans le brouillard, et les navires se séparèrent en trois tronçons. Tous les navires et les officiers ont été perdus. Le capitaine, quoiqu'il eût 5 officiers et 18 hommes, ne put gagner la côte à la nuit; il fut égaré pendant deux jours; dix sujets anglais et deux grecs ont péri.

Tunis, 30 avril. — Le brick godolite français *Marie-Jeanne*, venant de Bône, avec un chargement d'œufs pour Nice, son port d'attache, a dû être abandonné par ses dix hommes d'équipage en route de Tabarka, où ils se sont réfugiés; la goélette, chassant sur ses ancres, a été jetée à la côte.

Remoult, 30 avril. — Le vapeur espagnol *Zuzipri* a été coulé, hier soir, à six heures, en vue de Wolf, à la suite d'une collision, dans une brèche avec un charbonnier allemand de Cardiff à Bence-Ayres. Il y a eu treize noyés. Le charbonnier a ramené dix survivants.

Brest, 30 avril. — Un vapeur de Hambourg, abandonné par son équipage, et allant à la dérive, vient de sombrer à trois milles de l'extrémité d'Ouessant. Le vapeur a complètement disparu. Le bateau de sauvetage de Molène est sorti à la recherche de l'équipage.

**LES AMANDES AMÈRES.** — On sait que les amandes amères contiennent une essence parfumée dans laquelle on a constaté la présence de l'acide cyanhydrique ainsi qu'un alcali, le prussiate, poison foudroyant. Le terrible produit existe en quantité infinitésimale et il faut manger beaucoup d'amandes amères pour en être incommodé. Cependant le cas d'accident n'est pas exclu, ainsi que le prouve un fait qui vient de se passer à Hildesheim en Hanovre, nommé Koch, a mangé une quantité de prussiate, a mangé une telle quantité d'amandes amères qu'il est mort empoisonné et sans qu'il fût possible de le sauver.

**LA PRÉSIDENCE DES BUREAUX DE VOTE**

Voici la liste des présidents des 18 bureaux de vote:

1<sup>re</sup> SECTION. — Rue du Bois, M. Edmond Motte. — Rue du Grand-Chemin, M. Léon Despres. — Rue Irwin, M. Edouard Roussel. — Rue de Naples, M. Alfred Bayart.

2<sup>e</sup> SECTION. — Place Notre-Dame, M. Georges Lehoucq. — Rue Armande, M. Edmond Broussier. — Rue Saint-Vincent de Paul, M. Jules Noyelle. — Boulevard d'Halluin, M. Louis Delattre.

3<sup>e</sup> SECTION. — Rue Ternaux, M. Constant Delaplace. — Rue Furgot, M. François Fauvart. — Rue Montaigne, M. Paul Héquier.

4<sup>e</sup> SECTION. — Hôtel de Ville, M. Félix Chatterleyn. — Rue du Moulin, M. Désiré Segard. — Rue Decrétet, M. le docteur Lepante. — Rue d'Henri, M. Louis Perle.

5<sup>e</sup> SECTION. — Rue Sainte-Elisabeth, M. Emile Leblanc. — Rue Pierre-de-Roubais, M. Achille Bouzeau. — Rue Delorme, M. Georges Deschodt.

**UNE CONFÉRENCE COLLECTIVISTE**  
Au théâtre Couvreur

L'ancien maire Carrette violemment attaqué

Les guesdistes, après l'insuccès de leurs premières réunions, n'en avaient plus organisé. Ils en ont cependant donné une, samedi soir, au Théâtre Couvreur, comme ils le font à chaque veille d'élection et, pour cacher le mensonge, ils ont fait appel à l'ancien député de Roubaix, Jules Guesde. Cette réunion a donné l'occasion au parti des « purs » de la Paix d'attaquer à fond de train son ancien chef, Henri Carrette, qui semble craindre beaucoup encore, bien qu'il le dise « vieux, endormi et tombant en enfance ». C'est donc l'ancien maire de Roubaix qui a surtout fait les frais de la manifestation révolutionnaire. Antérieurement, ce rôle de tête de turc était réservé uniquement à l'honorable M. Eugène Motte. Que les temps sont donc changés! En tous cas, la réunion fut très intéressante puisqu'elle nous a permis de surprendre sur le vif les sentiments d'hostilité non déguisée qui séparent maintenant les frères ennemis.

Dès le début, le ton est donné. Les cris de: A bas Carrette! alternent avec ceux de: A bas le divisionnisme! Tarte à promesses! C'est le citoyen Louis Carpentier qui préside en sa qualité de doyen d'âge de la minorité du Conseil municipal; il a comme assesseurs tous les candidats du P.O.F. Le citoyen Therin, ancien adjoint au maire, parle le premier; il dit leur fait à tous les partis d'opposition. Nous voyons, dit-il, ressusciter les radicaux qui étaient morts depuis douze ans, mais cette résurrection ne durera pas longtemps.

Au tour, maintenant, des socialistes-ministriels. Le citoyen Therin reproche à son ancien ami Carrette de vouloir faire une dictature contre le P.O.F. Il s'attribue, ajoute-t-il, le mérite de la création des œuvres socialistes, mais il n'est pas le créateur, il a fait que nous suivions et exécutions les décisions des congrès.

Au tour, maintenant, des socialistes-ministriels. Le citoyen Therin reproche à son ancien ami Carrette de vouloir faire une dictature contre le P.O.F. Il s'attribue, ajoute-t-il, le mérite de la création des œuvres socialistes, mais il n'est pas le créateur, il a fait que nous suivions et exécutions les décisions des congrès.

Des galeries, un interrupteur crie: On ne doit pas combattre les hommes! On lui répond: A la porte! Vende! et autres aménités du même genre.

Le conférencier ajoute que Carrette n'a pas été senti à tout faire, mais qu'il était 30 pour accomplir les réformes. Il attaque ensuite le parti de l'Égalité, Socialisme et Liberté, sans apporter d'arguments bien nouveaux. A ce propos, il entonne le refrain de la lutte des classes et prédit enfin la victoire des guesdistes sur tous les partis.

Les applaudissements se mêlent aux: « Marque, Rebourg! » obligatoires, qui, aujourd'hui, — c'est intéressant à noter, — soulignent tout ce qui concerne Carrette.

Une nouvelle remarque d'une voix faible qui n'est pas entendue dans la salle, une déclaration non contenant que des banalités sur le prétendu antagonisme qui existerait entre le capital et le travail.

L'ancien adjoint Achille Lepers est plus réjouissant que ce lugubre docteur. Il déclare ne vouloir parler que parce qu'il a été secouru par les colons socialistes de la P. O. F. par « des journaux réactionnaires socialistes ». Vous avez vu, nous dit-il, l'*Égalité*, l'*Équité*, journal réactionnaire mais n'est-on pas toujours réactionnaire de quel qu'un! Le citoyen Lepers donne lecture d'un article de ce journal reprochant aux collectivistes de la Paix, d'avoir repoussé l'idée des Commissions mixtes entre patrons et ouvriers et d'avoir poussé à la grève. (Une voix dans la salle: Il vaut mieux voter pour Motte!) Le conférencier répond qu'il est convaincu de l'inutilité des Commissions mixtes et que, contrairement aux allégations de Carrette, ses

« Quel aveu! Quel homme! rendu par des adversaires cependant sans scrupules à la majorité républicaine! »

Les Roubaixiens ont donc leur devoir tout tracé.

Puisque l'œuvre municipale des candidats de l'*Union sociale* est tellement parfaite qu'elle est hors de cause, il faut réélire les mêmes républicains pour qu'ils continuent leur salutaire besogne et le moment à bonne fin.

Ils refuseront leurs voix aux socialistes collectivistes sous quelque étiquette qu'ils se présentent et ne feront même pas à la clique de M. Combes l'honneur d'un instant d'attention.

Pas d'absolutisme, pas de retour!

Pour la République, et le salut de Roubaix, pour la République, pour la Patrie et la Liberté, — votons pour les candidats de l'*Union sociale et Patriotique*!

Union, discipline et confiance.

Les succès remportés par Roubaix démocrate et libéral sur le collectivisme ont fait l'admiration du pays entier.

Le 1<sup>er</sup> mai doit marquer une nouvelle et définitive victoire du bon sens, du patriotisme et du progrès social.

**LA PRÉSIDENCE DES BUREAUX DE VOTE**

Voici la liste des présidents des 18 bureaux de vote:

1<sup>re</sup> SECTION. — Rue du Bois, M. Edmond Motte. — Rue du Grand-Chemin, M. Léon Despres. — Rue Irwin, M. Edouard Roussel. — Rue de Naples, M. Alfred Bayart.

2<sup>e</sup> SECTION. — Place Notre-Dame, M. Georges Lehoucq. — Rue Armande, M. Edmond Broussier. — Rue Saint-Vincent de Paul, M. Jules Noyelle. — Boulevard d'Halluin, M. Louis Delattre.

3<sup>e</sup> SECTION. — Rue Ternaux, M. Constant Delaplace. — Rue Furgot, M. François Fauvart. — Rue Montaigne, M. Paul Héquier.

4<sup>e</sup> SECTION. — Hôtel de Ville, M. Félix Chatterleyn. — Rue du Moulin, M. Désiré Segard. — Rue Decrétet, M. le docteur Lepante. — Rue d'Henri, M. Louis Perle.

5<sup>e</sup> SECTION. — Rue Sainte-Elisabeth, M. Emile Leblanc. — Rue Pierre-de-Roubais, M. Achille Bouzeau. — Rue Delorme, M. Georges Deschodt.

**LES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION**

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu hier soir deux décisions de principe des plus importantes.

Rejetant le pourvoi du procureur général d'Orléans contre un arrêt de la Cour de cassation du 22 janvier dernier, elle a décidé, malgré le rapport de M. le conseiller dard et les conclusions de M. Baudouin, que la radiation du congréganiste des registres de la Congrégation était une conséquence de fait qui pouvait découler du principe de persécution de la loi congréganiste résultant de la continuation de l'enseignement sans même local, avec continuation de la vie commune.

Cet arrêt a été rendu après plaidoirie de M. Barry.

La seconde décision, en indiquant un sens tout différent de celui des arrêts, a précédé un arrêt rendu en décembre dernier au sujet des déclarations de dévotion de sœurs.

La Chambre criminelle avait décidé à cette époque que lorsqu'une religieuse, après avoir été déclarée, avait son école, il fallait une nouvelle déclaration d'ouverture.

On en avait déduit que, même au cas où l'école n'avait pas été fermée, il fallait une nouvelle déclaration en cas de sa réouverture.

Hier, la Chambre criminelle a décidé que son arrêt de décembre ne visait que les écoles qui s'ouvraient après une fermeture momentanée.

Elle a, en conséquence, rejeté le pourvoi formé, par suite d'une fautive interprétation du premier arrêt par le procureur général de Rouen, contre un arrêt de la Cour de cassation du 24 février 1904, acquittant les anciens Frères de Saint-Gabriel.

Cette décision, cette fois, nette, porte que l'instigateur congréganiste, accusé sur procès, sans avoir formé effectivement l'école, n'est pas obligé de faire une déclaration d'ouverture.

**LES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION**

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu hier soir deux décisions de principe des plus importantes.

Rejetant le pourvoi du procureur général d'Orléans contre un arrêt de la Cour de cassation du 22 janvier dernier, elle a décidé, malgré le rapport de M. le conseiller dard et les conclusions de M. Baudouin, que la radiation du congréganiste des registres de la Congrégation était une conséquence de fait qui pouvait découler du principe de persécution de la loi congréganiste résultant de la continuation de l'enseignement sans même local, avec continuation de la vie commune.

Cet arrêt a été rendu après plaidoirie de M. Barry.

La seconde décision, en indiquant un sens tout différent de celui des arrêts, a précédé un arrêt rendu en décembre dernier au sujet des déclarations de dévotion de sœurs.

La Chambre criminelle avait décidé à cette époque que lorsqu'une religieuse, après avoir été déclarée, avait son école, il fallait une nouvelle déclaration d'ouverture.

On en avait déduit que, même au cas où l'école n'avait pas été fermée, il fallait une nouvelle déclaration en cas de sa réouverture.

Hier, la Chambre criminelle a décidé que son arrêt de décembre ne visait que les écoles qui s'ouvraient après une fermeture momentanée.

Elle a, en conséquence, rejeté le pourvoi formé, par suite d'une fautive interprétation du premier arrêt par le procureur général de Rouen, contre un arrêt de la Cour de cassation du 24 février 1904, acquittant les anciens Frères de Saint-Gabriel.

Cette décision, cette fois, nette, porte que l'instigateur congréganiste, accusé sur procès, sans avoir formé effectivement l'école, n'est pas obligé de faire une déclaration d'ouverture.

**LES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION**

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu hier soir deux décisions de principe des plus importantes.

Rejetant le pourvoi du procureur général d'Orléans contre un arrêt de la Cour de cassation du 22 janvier dernier, elle a décidé, malgré le rapport de M. le conseiller dard et les conclusions de M. Baudouin, que la radiation du congréganiste des registres de la Congrégation était une conséquence de fait qui pouvait découler du principe de persécution de la loi congréganiste résultant de la continuation de l'enseignement sans même local, avec continuation de la vie commune.

Cet arrêt a été rendu après plaidoirie de M. Barry.

La seconde décision, en indiquant un sens tout différent de celui des arrêts, a précédé un arrêt rendu en décembre dernier au sujet des déclarations de dévotion de sœurs.

La Chambre criminelle avait décidé à cette époque que lorsqu'une religieuse, après avoir été déclarée, avait son école, il fallait une nouvelle déclaration d'ouverture.

On en avait déduit que, même au cas où l'école n'avait pas été fermée, il fallait une nouvelle déclaration en cas de sa réouverture.

Hier, la Chambre criminelle a décidé que son arrêt de décembre ne visait que les écoles qui s'ouvraient après une fermeture momentanée.

Elle a, en conséquence, rejeté le pourvoi formé, par suite d'une fautive interprétation du premier arrêt par le procureur général de Rouen, contre un arrêt de la Cour de cassation du 24 février 1904, acquittant les anciens Frères de Saint-Gabriel.

Cette décision, cette fois, nette, porte que l'instigateur congréganiste, accusé sur procès, sans avoir formé effectivement l'école, n'est pas obligé de faire une déclaration d'ouverture.

**DERNIÈRE HEURE**  
(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

**LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE**  
Le passage du Yalou par une armée japonaise

Washington, 30 avril. — Selon des informations reçues au département d'Etat, les Japonais ont passé le Yalou à Tchen-Tchen-Tchen, localité située sur la rive mandchourienne du fleuve et se sont finalement emparés de cette place.

La bataille aurait été livrée le 26. Le retard survenu dans la réception de la nouvelle est dû au manque de communications télégraphiques.

Washington, 30 avril. — La légation du Japon n'a reçu aucune nouvelle au sujet de la bataille livrée sur le Yalou.

**LES JAPONAIS PASSENT LE FLEUVE AU NORD DE WILSON.** — Sauglants engagements

Paris, 30 avril. — L'Agence Havas publie sous la forme suivante la première communication officielle de l'état-major russe concernant le passage du fleuve sur le Yalou jusqu'au 28 avril, c'est-à-dire jusqu'à un jour où se serait produite la bataille décisive après-midi par une dépêche de Pot-Chan-ten et confirmée par un télégramme de Washington.

« Saint-Petersbourg, 30 avril. — Suivant les rapports officiels reçus ce jour derniers, l'état-major général, on découvrit le 28 avril au Yalou, un mouvement de troupes japonaises qui opérèrent par petits détachements en amont et sur la rive gauche du fleuve, tandis que d'autres détachements plus importants se concentraient en face de Wilson.

Le 25 avril, les Japonais procédèrent par petits détachements, au passage sur la rive droite de Yalou à Liao-Fousikhe; le passage des compagnies suivit avec un petit détachement de cavaliers.

A partir du 24 avril, au soir, commencèrent à arriver

des rapports, disant que l'ennemi se préparait à passer le fleuve, à Wilson, à Turenchik et à Tchindankheon (nommes russes).

Le 26 avril, les Japonais entreprirent le montage de ponts sur le bras oriental du Yalou, en face de Turenchik et à Liao-Pousikhe.

Les troupes de l'après-midi, ils occupèrent l'île de Samalima et passèrent la nuit du 26 avril dans l'île, au nord de Candagou.

Les Japonais ont été accueillis par le feu de nos chasseurs qui, étant inférieurs en nombre à l'ennemi, passèrent en canot sur la rive droite du fleuve, où ils continuèrent une vive fusillade en occupant un étroit sentier, le long de la rive, sous une pente abrupte.

Les chasseurs ont perdu leur chef, le lieutenant Semenov, et ont eu 18 soldats tués et blessés.

Mais leur feu serré est à une très courte distance contre la masse des Japonais, à un intervalle de ces derniers des pertes considérables.

Le 26 avril, vers trois heures et demie du matin, la fusillade s'engagea dans le lit en face de Turenchik. Le feu de nos canons détruisit un pont installé au travers du bras oriental du Yalou, vers l'île de Samalima. Ceci força les Japonais de continuer à effectuer leur passage au moyen de pontons au sud de Wilson.

Vers midi, le même jour, un détachement japonais avec une batterie, commença à marcher sur Turenchik; mais, se trouvant sous le feu de notre artillerie, il recula en désordre et en confusion vers l'endroit de son passage et sa batterie n'est même pas le temps de se déployer.

Le 27 avril, à neuf heures du soir, trois bataillons japonais passèrent au village de Matsatou, à travers le bras oriental du Yalou.

La nuit du 27 au 28 se passa dans le calme.

Le matin du 28 avril, nous déclarons constamment que les Japonais occupèrent l'île en face du village de Sandagou et avaient un rideau d'avant-garde sur la rive gauche du Yalou sous une hauteur.

Nos troupes continuèrent à occuper des positions sur la rive droite du Yalou.

Explications de l'explosion de la Pétropavlovsk

Saint-Petersbourg, 30 avril. — Télégramme officiel de l'amiral Alexieff à l'empereur ce date du 30 avril: « L'enquête de la commission spéciale chargée de

rechercher les causes de la catastrophe du *Pétropavlovsk*, a établi que le navire pendant qu'il virait, à heures, une mine placée par l'ennemi dans les limites des mines habituelles de la flotte lors de ses sorties en rade à la rencontre de l'ennemi.

L'explosion n'a duré que deux minutes, au bout des